

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

# Les Infos de Base



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 43 du 27 octobre 2004.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 43 du 27 octobre 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 43 du 23 octobre 2004. Les modifications entrées en vigueur au 11 novembre 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43 du 27 octobre 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 23 octobre 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 30 avril 2004.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Règlement sur les agents de voyages*, R.R.Q., 1981, c. **A-10**, r. 1, aa. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9.1, 10, 12, 13, 14.1, 15, 16, 18, 22, 22.1, 24, 27, 27.1, intitulé de la section X, 28, 29, 35.1, 37-43.5, 44, 46-57, ann. A;

*Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 0.02], chapitre V;

*Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aux fins de la délivrance du permis*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 14-10-04, (2004) 136 G.O. 2, 4588], nouveau;

*Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des ergothérapeutes*, [R.R.Q., c. C-26, r. 77.1.1], a. 2, ann. I;

*Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de*

*transformation du bois*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I;

*Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles*, [R.R.Q., c. **M-25.2**, r. 1.], titre, aa. 1, 2, 34.3-34.17, 35, 39-45, 47-49, 51, 52.1, 52.2, 52.2, section III;

*Règlement sur les quotas des producteurs de tabac jaune*, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 119.01.], a. 17.7.1;

*Règlement sur la mise en marché des veaux de grain*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 12.1.1.2.], ann. 1;

*Tarif des frais exigibles à la Régie du logement*, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 6], a. 1;

*Règlement sur le transport par autobus*, [R.R.Q., c. **T-12**, r. 21.2], aa. 5, 10, 11;

*Décret concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports*, [R.R.Q., c. **V-9**, D. 292-93 du 03-03-93, (1993) 125 G.O. 2, 1419], modifié.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.